L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS,
DIMANCHE, 11 MAI 1890.

PETITES ANNONCES.

GRAND assortiment d'articles religieux—Spécialité pour l'première Communion, chez Mme Jacob, 17 Baronne.
6 av—Dim[illegible]

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et temple de cheveux pour dames seulement.

ACADÉMIE française, espagnole et allemande (au collège de Dolbear) No 208 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux étrangers par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de classes. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir.
9 avril—

A VENDRE.

BUVETTE avec toutes les installations; bon emplacement. S'adresser à M. Alms, 257 Décatur.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Félix Spranley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,827—Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte-rendu final et provisoire de l'exécuteur testamentaire dudit de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
11 mai—11 16 20 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Gustave Jonguell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,681—Division I.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Gumpert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
10—mai 10 15 19 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de A. J. Gomillia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,196—Division E.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, exécuteur testamentaire dudit de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
6 mai—6 10 15 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de James F. Muse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,071—Division C—Attendu que Mme Eliska P. Muse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James F. Muse, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui ont droit de compétence d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Josephine Spranley, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
11 mai—11 16 20 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Félix Spranley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,827—Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Josephine Spranley, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
11 mai—11 16 20 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Gustave Jonguell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,681—Division I.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Finton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
10—mai 10 15 19 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de A. J. Gomillia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,196—Division E.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
6 mai—6 10 15 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Patrick McGrath et femme Catherine Mullin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,078—Division B.
Attendu que Norah McGrath a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la susdite succession; avis est par le présent donné à tous ceux qui ont droit de compétence d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Ferdinand Kirchner, notaire, le 2 mai 1890, ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mai—8 11 17

Succession de Gustave Jonguell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,681—Division I.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Augustus Bernson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
10—mai 10 15 19 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Daniel O'Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,231—Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Timothy O'Regan, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mai—8 7 11

Succession de Isabelle Chery Rigaud, veuve de E. de Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,064—Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 mai—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.
R. Hartmann vs. ses créanciers.—No 29,825—Division A.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de R. Hartmann soit tenue par devant F. Hennen, notaire de cette ville, commençant le 10 juin 1890, à 11 heures A. M., que Aug. Bernin, Esq., avocat, soit nommé curateur provisoire des présentes affaires dans cette affaire, et jusqu'à de nouveaux ordres de cette Cour, que toutes procédures contre ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 mai 1890.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme. M. RANKIN, Député-Greffier.
8 mai—8 11 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.
No 27,268—Division B.—J. W. H. Eckert vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une assemblée des créanciers demandée dans cette affaire soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le samedi 31 mai jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but que les dits créanciers fixent les termes et conditions de la vente des biens sur la rue Robertsons appartenant en partie à l'insolvable et maintenant réclamé par les créanciers, soit fixé par eux comme il est demandé par le syndic.
Nouvelle-Orléans, 25 avril 1890.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
27 avril—27—mai 15 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.
No 29,890—Division A.—Charles Desforges vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Charles Desforges soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire de cette ville, le LUNDI, neuvième jour de juin 1890, à onze heures du matin, le but de conférer et de terminer et de fixer le temps, les termes et les conditions dans lesquelles les biens demeurant dans ladite succession.
Nouvelle-Orléans, 5 mai 1890.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 mai—7 22—juin 9

A. Delvaille & fils et A. Delvaille & Emile J. Delvaille vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,800—Division B.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Timothy O'Regan, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2avril—8 7 11

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
No 29,004—Division C.—E. Angelrich vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de l'insolvable E. S. Angelrich soit ordonnée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner notaire, le mardi 10me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., afin que les dits créanciers arrangent les termes et conditions sous lesquels la propriété abandonnée par l'insolvable dans cette affaire, avec vendue, et toutes autres matières à être considérées par eux en cette réunion, et décrétées et bornes prises et mises pour les dits créanciers et tenues parties de la dite propriété, et de régler cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 6 mai 1890.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 mai—7 22 10 juin

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.
R. Hartmann vs. ses créanciers.—No 29,825—Division A.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de R. Hartmann soit tenue par devant F. Hennen, notaire de cette ville, commençant le 10 juin 1890, à 11 heures A. M., que Aug. Bernin, Esq., avocat, soit nommé curateur provisoire des présentes affaires dans cette affaire, et jusqu'à de nouveaux ordres de cette Cour, que toutes procédures contre ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 mai 1890.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
M. RANKIN, Député-Greffier.
8 mai—8 11 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.
No 27,268—Division B.—J. W. H. Eckert vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une assemblée des créanciers demandée dans cette affaire soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le samedi 31me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but que les dits créanciers fixent les termes et conditions de la vente des biens sur la rue Robertsons appartenant en partie à l'insolvable et maintenant réclamé par les créanciers, soit fixé par eux comme il est demandé par le syndic.
Nouvelle-Orléans, 25 avril 1890.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
27 avril—27—mai 15 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.
No 29,890—Division A.—Charles Desforges vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Charles Desforges soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire de cette ville, le LUNDI, neuvième jour de juin 1890, à onze heures du matin, le but de conférer et de terminer et de fixer le temps, les termes et les conditions dans lesquelles les biens demeurant dans ladite succession.
Nouvelle-Orléans, 5 mai 1890.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 mai—7 22—juin 9

A. Delvaille & fils et A. Delvaille & Emile J. Delvaille vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,800—Division B.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Timothy O'Regan, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mai—8 7 11

Milton H. Duncan vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,223—Division B.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Pic'on, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 mai—9 8 11

Succession de Daniel O'Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,231—Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 mai—4 9 13

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DE PERSONNES DISTRIBUE.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à semaines simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Nous déclarons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
Jos. P. Early
COMMISSAIRES.
Grand Tirage Mensuel, CLASSE A
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 MAI 1890.
GROS LOT: $30,000
100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.
LISTE DES LOTS
1 Lot de ... $300,000, soit $300,000
1 Lot de ... 100,000, ... 100,000
1 Lot de ... 50,000, ... 50,000
1 Lot de ... 25,000, ... 25,000
2 Lots de ... 10,000, ... 20,000
5 Lots de ... 5,000, ... 25,000
25 Lots de ... 1,000, ... 25,000
100 Lots de ... 500, ... 50,000
200 Lots de ... 300, ... 60,000
500 Lots de ... 200, ... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION:
100 Lots de ... $500, soit ... $50,000
100 Lots de ... $300, ... 30,000
100 Lots de ... $200, ... 20,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit ... $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900
2,124 Lots se montant à ... $1,054,800
On demande des agents partout.
Pour les prix à payer, par les Clubs, ou pour tout renseignement demandé, écrire lisiblement en donnant votre adresse complète et votre nom le plus distinct et le Signature lisible. On s'occupera du service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.
IMPORTANT.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.
S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne
Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
Nouvelle-Orléans, Lne.
N'importe quel billet gagnant sera payé à bureau ouvert.

LOUIS GRUNEWALD & CO., LIMITÉ
18 rue Baronne et 127 rue du Canal, Nouvelle-Orléans.
PIANOS ET ORGUES
Stemway, Chickering, Knabe, Sohmer, Behr, Mehling.
Pleyel, Fischer, Shoninger, Pease & Sterling.
AUX PLUS BAS PRIX.
Conditions les plus faciles.
ADRESSE
LOUIS GRUNEWALD & CO., LIMITÉ,
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
1er oct '89—1 an

CHOCOLAT MENIER
30 MILLIONS DE LIVRES CONSOMMÉES PAR AN
EXPOSITION DE PARIS DE 1889
3 GRANDS PRIX 5 MÉDAILLES D'OR
POURQUOI? PARCE QUE DE TOUS LES CHOCOLATS il est le plus pur et le meilleur.
DEMANDEZ L'ENVELOPPE JAUNE
EN VENTE PARTOUT
MAISON A NEW-YORK: UNION SQUARE.

P. WERLEIN,
PIANOS, ORGUES,
187 et 197 rue du Canal, NIle-Orléans, Lne.
RÉDUCTIONS ÉTONNANTES.
Prix et conditions offerts maintenant comme jamais précédemment.
L'assortiment le plus considérable qui soit de Pianos et d'Orgues à des prix de grand sacrifice.
12 janv—

Mme J. DEJAN,
GRAND MAGASIN DE MEUBLES,
Coin Dauphine et Quartier,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Le stock de Mme Déjan comprend toute espèce de meubles, fabriqués avec le plus grand soin et tous très élégants. Il se compose de toutes les essences:
ACAJOU, BOIS DE ROSE, NOYER, ETC.,
Elle a aussi un grand et magnifique assortiment de
NATTES, RUGS, VOITURES POUR ENFANTS, ETC
Invitation au public de venir examiner le stock et de s'informer des prix qui sont très modérés
3 nov—1an

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR
Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.
Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE
Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
1er sept 89—1an

L'EXPOSITION
La plus grande et la plus variée de Vêtements qu'on puisse trouver à la Nouvelle-Orléans!
LEON GODCHAUX,
81, 83, 85 rue du Canal et 8 et 10 rue de Chartres
LE PLUS GRAND MAGASIN DE VÊTEMENTS DU SUD.
Exposé en ce moment un stock extraordinairement grand et attrayant d'Habillements et d'Articles de Toilette, dont la variété est sans pareille, et le bon marché incomparable.
Les visiteurs du Carnaval et le public en général ne doivent pas manquer de venir examiner notre établissement et de profiter des avantages qu'il leur offre.
29 nov—1 an—dim mar jeu

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentine Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,943—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu de ce Writ, le SAMEDI, 17 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

I. Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de cette ville, lief borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1875, d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 24. Cet lief de terre mesure 319 pieds 7 pouces et 4 lignes de face aux rues Marigny et Champ-Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Le dit lief se compose:

1° D'un lot de terre hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de cette Banque, mesurant 106 pieds 6 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur 285 pieds 9 pouces de profondeur jusqu'à la rue Law, sur laquelle ledit lot mesure 106 pieds 6 pouces.

2° De treize lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, mesurant, à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3, 42 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No 4 formant le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 127 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées, sur 106 pieds de profondeur le lot No 6 formant le coin des Champs-Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur 115 pieds de profondeur; le lot No 10 formant le coin des Champs-Elysées et la rue Law, et le lot No 11 55 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 106 pieds 10 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur, le lot No 13 formant le coin des rues Law et Marigny.

II Un lief de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le 3e district de cette ville, désigné par le No 16, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs-Elysées et Commercial Place, d'après un plan dressé par J. Pilié et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit lief mesure, au pied américain, d'après ce plan déposé en l'étude de L. B. Kenton, notaire, 159 pie s 10 pouces de face aux rues Marigny et Champs-Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Law et Commercial Place.

III. Cinq lots de terre dans le 3e district, désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'lief No 45, bornés par les rues Marigny, Mandeville, Law et Magistrat, d'après un plan de Feliquin, daté le 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cavillier, notaire. Ces lots mesurant, au pied américain, savoir: le lot No 13, trente un pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 2 pouces et 2 lignes; le lot No 14, 15, 16 et 17 chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur; le dit lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
16 avril—16 23 30—7 14 17 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession du Dr L. C. Boudanes.

No 29,729.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

MARDI, 13 mai 1890 à 9 heures A. M., il sera vendu à l'encan par enchère publique au No 1317 rue Dauphine, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la susdite paroisse d'Orléans, daté le 30 avril 1890, tous les notifs représentés par un inventaire ci-dessus.
Conditions: Comptant, argent en comptes ouverts, mandats d'Office, Postal Notes et chèques, monnaie courante, livres et instruments.
Conditions—Comptant.
Semi—3 7 10 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente à crédit
—DE—
Cinq ilets carrés et de Cinquante Terrains convenables pour y bâtir
Dans les Premier, Deuxième, Quatrième et Sixième Districts;
Le plus grand nombre desquels sont situés dans la banlieue Delachaise, près de l'Avenue de la Louisiane,
Les usines de la Compagnie de fabrication de glace et celles de la Compagnie de fabrication d'huile de coton, et sur
l'Avenue Peters, la rue Broadway et autres, à l'encan.

Succession de Mme Eléonore Pochelu, Veuve de Dominique Pochelu.

No 22,616.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signés dans la susdite affaire le 29 avril 1890, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession, la propriété de très grande valeur, ci après décrite savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Une portion de terre dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Howard, Liberté, Calliope et Clio, étant la moitié du terrain No 9 et mesurant 14 pieds 6 pouces de façade, rue Howard, sur 112 pi ds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage désignée par le No 267 de la rue Howard.

2° Le carré d'ilet No 650 dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Perdido, Salcedo et Lopez et le canal Poydras. Le dit carré est subdivisé en 14 terrains qui mesurent ensemble 238 pieds 7 pouces 4 lignes de façade rue Salcedo; 203 pieds 5 pouces et 2 lignes de façade sur le canal Poydras; 200 pieds 8 pouces et 4 lignes de façade rue Perdido, sur 191 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue Lopez.

3° Dix terrains formant presque tout le carré No 657, dans le premier district de cette ville, borné par les rues Canal, Gasquet, Salcedo et Lopez, ayant ensemble toute la façade rue Gasquet, de 203 pieds 5 pouces; toute la façade sur la rue Lopez, de 219 pieds 8 pouces et 6 lignes; 220 pieds 2 pouces et 2 lignes de façade rue du Canal, au coin de la rue Lopez, 299 pieds 2 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale s'étendant vers les rues Salcedo et Gasquet, et 108 pieds de façade rue Salcedo, coin Gasquet.

Propriété du Deuxième District.

4° Un terrain dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet No 405, borné par les rues Ste Anne, Villiers, Gayoso et Salcedo, désigné comme le terrain No 14 et mesurant 31 pieds 6 pouces de façade rue Ste Anne, sur 89 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Gayoso, et 89 pieds 9 pouces de profondeur de l'autre côté.

Propriété du Quatrième District.

5° Sept terrains dans le Quatrième district de cette ville, carré d'ilet No 346 borné par les rues Jackson, Philip, Howard et Freret, désignés comme les terrains Nos de 6 à 9 inclusivement, et de 14 à 17 inclusivement, mesurant chacun, 27 pieds 8 pouces et 4 lignes de façade rue Jackson sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Propriété du Sixième District.

6° Deux terrains dans le Sixième district de cette ville, carré d'ilet No 103 borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Tchoupitoulas, Delachaise et Chippewa, désignés par les Nos 9 et 10, se touchant et mesurant, chacun, 33 pieds, 1 pouce et 1 ligne de façade rue Tchoupitoulas, 32 pieds de largeur à l'arrière, sur les profondeurs suivantes: Le terrain No 10 formant l'angle de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Tchoupitoulas a une profondeur et une façade sur cette dernière rue de 120 pieds, 1 pouce; et sur la limite du terrain No 9, il a une profondeur de 111 pieds, 5 pouces et 7 lignes, et le terrain No 9 a une profondeur sur la limite du terrain No 8, de 102 pieds, 10 pouces et 6 lignes.

Ces terrains sont bien situés pour les affaires ayant l'avantage d'être à proximité du chemin de fer de ceinture le long de l'Avenue et du Ferry bateau à vapeur qui traverse le fleuve devant la paroisse d'Orléans.

7° Deux terrains dans le Sixième district de cette ville, carré d'ilet No 105, borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Allice et Fourcher, désignés par les Nos 60 et 61, se touchant et mesurant chacun 33 pieds 5 pouces et 8 lignes de façade rue Tchoupitoulas sur 125 pieds de profondeur.

Ces beaux et vastes terrains sont situés juste au dessous des usines de la Compagnie de Fabrication de glace de la Louisiane, un terrain très unviable pour y bâtir.

8° Six terrains dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 106 borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Allice et Fourcher, désignés comme les terrains Nos 2, 3 et 4 de la No 1, 31 pieds 3 pouces de façade sur les Nos 2 et 3 se touchent et mesurent, chacun, 32 pieds 1 pouce de façade rue Tchoupitoulas et 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière. Le No 4 a une profondeur du côté du terrain No 1 de 123 pieds 10 pouces et 6 lignes, et du côté du terrain No 3, une profondeur de 116 pieds 9 pouces et 1 ligne. Le No 3 a une profondeur du côté du terrain No 4 de 109 pieds 7 pouces et 4 lignes, et du côté du terrain No 5, de 102 pieds 8 pouces et 6 lignes. Les 3 derniers sont immédiatement en face des Louisiana Iron Works.

Le terrain No 11 mesure 31 pieds, 6 pouces de façade rue Allice, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 14 et 15 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 3 pouces de façade rue Annunciation, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

9° Huit terrains dans le Sixième district de cette ville, carré d'ilet 107 borné par les rues Annunciation, Laurel Delachaise et Allice, désignés par les Nos de 1 à 7, et 9, 10 et 11. Ces dits terrains se touchent et mesurent comme suit:

Les terrains de 3 à 7, chacun, 33 pieds de façade rue Annunciation, sur 118 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 9 et 10, chacun, 30 pieds de façade rue Allice sur 118 pieds de profondeur; et le terrain 19 mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Delachaise, 30 pieds de largeur à l'arrière sur 120 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur du côté de la rue Annunciation, et 118 pieds 6 lignes de profondeur du côté du terrain 18.

10° Deux terrains dans le Sixième District de cette ville, carré No 156, borné par les rues Annunciation, Laurel, Aline et Foucher, désignés par les Nos 3 et 4, se touchant et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de façade rue Annunciation sur 115 pieds de profondeur.

11° Seize terrains dans le Sixième District de cette ville fermant tout le carré d'ilet No 92, borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Peniston et Général Taylor, désignés par les Nos de 1 à 16 et mesurant comme suit:

Les terrains Nos de 1 à 7 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur 85 pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peniston et Tchoupitoulas. Le terrain No 8 mesure 29 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 85 pieds de profondeur et du façade rue Général Taylor, formant le coin des dites rues. Le terrain No 9 mesure 29 pieds 9 pouces et 1 ligne de façade rue Water; 29 pieds 8 pouces et 6 lignes de largeur à l'arrière, sur 100 pieds de profondeur et de façade rue Général Taylor, et forme le coin des dites rues; et 98 pieds, 7 pouces de profondeur sur la limite du terrain No 10. Les terrains Nos de 10 à 16 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Water; 30 pieds de largeur à l'arrière sur les profondeurs suivantes:

Le terrain No 10 a 97 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain No 11; 95 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la limite du terrain No 12. Le terrain No 12 a 94 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la limite du terrain No 13. Le terrain No 13 a 92 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 14. Le terrain No 14 a 91 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la limite du terrain No 15. Le terrain No 15 a 90 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 16; et le terrain No 16 a 88 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Peniston, et forme l'angle rue Water et Peniston. Ce lief offre à vendre une étendue totale de 240 pieds 5 lignes rue Water; 239 pieds 9 pouces et 6 lignes rue Tchoupitoulas; 185 pieds rue Général Taylor et 179 pieds 9 pouces et 5 lignes rue Peniston.

Ce bel lief fait juste face aux usines de la Independent Cotton Oil Company et est juste au-dessus du Marché Midle.

12° Les six terrains dans le sixième district de cette ville, carré d'ilet No 130, borné par les rues Annunciation, Tchoupitoulas, Allice et Joseph, désignés par les Nos de 13 à 18 inclusivement. Le terrain No 13 mesure 30 pieds de façade rue Octavie sur 139 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain Nos de 14 à 18 inclusivement mesurent, chacun, 30 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Annunciation sur 121 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 14 fo me l'angle des rues Annunciation et Octavie.

13° Cinq grands terrains dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 307 borné par l'Avenue Peters et les rues Tchoupitoulas et Perrier, désignés par les Nos 1, 2, 3, 13 et 14; ils sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit:

Les terrains Nos 1 2 et 3 mesurent, chacun, 26 pieds 9 pouces de façade avenue Peters, sur 120